

louve, ni nulle part ailleurs, et que Martel, qui était bien connu de plusieurs des habitants de la Rivière-Ouelle, n'avait été vu de personne ? On ne pouvait avoir le moindre doute qu'après avoir mis tout en ordre dans leur chaloupe, ils en étaient partis pour gagner le haut du rivage et puis, de là, se rendre aux maisons. Que leur était-il donc arrivé ?

Comme il advient toujours lorsque la cause d'aussi grands malheurs est enveloppée de profondes ténèbres, beaucoup de suppositions ont été hasardées. Sans m'arrêter à en faire mention, je crois devoir rappeler la suivante qui, seule, peu jeter quelque jour sur la cause de ces deux morts.

Abraham Martel et son compagnon ont atteint le rivage de la rivière Ouelle lorsque la marée était basse ou avait trop de baissant pour pouvoir entrer dans la rivière; ayant touché le sable, ils ont jeté leur grappin à l'eau, ont mit tout en ordre dans leur chaloupe, et ont dû la laisser pour gagner le haut rivage. Ceci ne peut-être l'objet d'un doute. La marée étant basse ou ayant considérablement baissé, il leur a fallu gagner la terre en passant sur les battures de sable où l'on tend la pêche aux marsouins. Ils ne savaient pas ou n'ont pas pensé que, dans ces battures de sable mouvant, se forment, à certains endroits, par l'action des vents et des courants, de très-profondes cavités qui demeurent remplies d'eau et qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir.

Ne soupçonnant pas un tel danger, ils se seront aventurés sur ces dangereuses battures sans aucune défiance, et y auront marché sans prendre aucune précaution. Ayant rencontré une de ces *souilles*, un des deux s'y sera enfoncé, et l'autre, voulant l'en retirer, y sera tombé avec lui; ou, s'ils se trouvaient l'un près de l'autre, ils y seront tombés en même temps. Le sable mouvant qui borde ces profondes cavités se sera éboulé sur eux, et ils y ont trouvé leur tombeau !

Après plusieurs jours d'attente, on vit revenir deux chaloupes vers l'île-aux-Coudres. Avant qu'elles eurent accosté le rivage, on reconnut que l'une de ces deux chaloupes était celle de Martel. On crut donc, pour un moment, que ceux qu'on attendait avec tant d'anxiété revenaient de leur voyage, en compagnie des hommes qu'on avait envoyés à leur recherche. Mais il n'en était rien.

Abraham Martel était grandement aimé de ses compatriotes de l'île-aux-Coudres pour son bon et loyal caractère. Marcel Harvay était un bon enfant dont la conduite avait été sans reproches.

La douleur que causèrent ces deux morts mystérieuses, surtout celle d'Abraham Martel, est restée dans tous les cœurs des habitants de l'île-aux-Coudres, qui n'en parlent jamais sans les plus amers regrets.

## XVIII

## GERMAIN DESGAGNÉ (1)

Pendant que j'étais directeur du collège de Sainte-Anne, dans l'été de 1836 (2),

(1) Germain Desgagné était né le 9 du mois de novembre 1811. À sa mort, il était âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

(2) Monsieur l'abbé C. Tanguay me permettra de lui rendre le service de corriger son  *Répertoire-général* , pour une partie de ce qui a rapport à moi. Je suis né le 9 et non le 8 de janvier 1801. J'ai pris la direction du collège de Sainte-Anne en 1834, dans l'automne, mais je n'ai pas été curé de la même paroisse, l'année suivante, 1835 : Mr Ch.-F. Painchaud, mort le 8 février 1838, a été curé de Sainte-Anne jusqu'à sa mort. Ce n'est qu'après son décès, vers le 20 du même mois, que je l'ai remplacé. M. Tanguay me fait grand-vicaire en 1838, et M. La-M. Cadioux aussi grand-vicaire la même année. M. Cadioux était grand-vicaire longtemps avant 1838. Si l'auteur voulait parler du grand-vicaire de M. Cadioux en 1838, il eût fallu dire que sa mort, arrivée le 13 juin de la même année, l'en avait dépourvu. M. Tanguay m'envoie aux Illinois en l'année 1856. Je ne suis arrivé à Chicago que le jour de l'Annonciation, 25 mars 1857. Il me fait curé de Bonaventure, qui est le nom du comté, au lieu de Saint-Bonaventure, qui est le nom de la paroisse où j'ai été en 1863. Il me fait quitter cette paroisse pour donner des missions dans la province ecclésiastique de Québec, l'année suivante, 1864. J'ai été deux ans complet curé de Saint-Bonaventure, que, par conséquent, je n'ai laissé qu'en l'année 1865. Il serait grandement à désirer que M. l'abbé

j'avais promis aux écoliers de leur procurer le plaisir d'une belle promenade, pour les récompenser de leur travail et de leur bonne conduite. Le jour d'un temps favorable était attendu avec impatience, lorsque le premier de juillet se présenta avec toutes les conditions d'une délicieuse journée. Le but de notre promenade était la pointe de la Rivière-Ouelle, où les écoliers devaient prendre un dîner champêtre, et, trois heures après, on devait prendre un bain d'eau salée.

Au comble du bonheur, la joyeuse bande partit du collège aussitôt après le déjeuner, les uns en voitures, les autres à pied. Pendant le trajet, toutes les chansons canadiennes furent chantées et reprises plusieurs fois. Le temps était vraiment magnifique et toutes les âmes en jubilation. Le dîner champêtre, sur la pittoresque pointe, se passa encore plus joyeusement que n'avait été le voyage entre le collège et la Rivière-Ouelle. Pour moi, après avoir conduit mes joyeux enfants au lieu de leur promenade et avoir tout organisé pour le dîner, j'avais recommandé à messieurs les ecclésiastiques, chargés d'avoir soin de la communauté, de ne pas permettre qu'un seul écolier se mit à l'eau si ce n'est *trois heures* au moins après le dîner. Et j'avais raison de compter que cet avertissement serait suivi à la lettre. Je revins alors au presbytère prendre le dîner avec monsieur le grand-vicaire Cadioux.

Messieurs les maîtres de salle furent fidèles à veiller à ce qu'aucun écolier ne prit les bains qu'après le temps fixé. La montre à la main, ils avertirent que les *trois heures d'attente* étaient passées. Mais avant de commencer cette *baignade*, qui devait être suivie de tant de chagrin, ils eurent soin de faire placer les plus grands écoliers de manière à former une barrière que les plus petits ne pouvaient passer pour gagner des eaux trop profondes. Je rappelle tous ces détails, qui sont de la plus stricte véracité, afin de ne pas faire planer sur les ecclésiastiques, alors chargés du soin de la communauté, la responsabilité d'un malheur qu'il serait de la dernière injustice de leur imputer. Voici la cause unique de l'accident que je vais raconter.

Germain Desgagné, fils de Germain Desgagné, de l'île-aux-Coudres, en société de deux autres grands écoliers, étaient allés, quelques minutes avant de se baigner, dans la maison qui sert de retraite aux associés de la pêche aux marsouins. Ils s'étaient procuré des œufs, je ne sais trop par quel moyen. Chacun des trois en avait avalé une assez grande quantité, et Germain Desgagné plus que les deux autres; c'étaient des œufs crus. Ceci s'était passé sans que les messieurs surveillants en eussent la moindre connaissance. Le premier des trois qui voulut se plonger dans l'eau fut sur le point d'étouffer et ne dut le bonheur de ne pas se noyer qu'au peu de profondeur de l'eau où il était. Germain Desgagné, en compagnie d'un petit écolier du nom de Dénécheau, s'avança dans le fleuve jusqu'à la hauteur des hanches, puis voulut se jeter le reste du corps dans l'eau. Mais au moment où il allait s'enfoncer, il se sentit suffoquer, voulut se relever, n'en put venir à bout et, après avoir fait entendre un faible cri, il s'enfonça dans l'eau et ne reparut plus à sa surface. Un de ceux qui étaient assez près de Germain Desgagné, le voyant ainsi disparaître, poussa le cri d'alarme : " Desgagné se noie ! Desgagné se noie ! " A ce cri de terreur, tous se redressèrent et se mirent à crier, à se lamenter. Les plus petits écoliers se hâtèrent de gagner le rivage. La désolation était à son comble. La profondeur de l'eau où Desgagné était disparu ne dépassait pas quatre pieds. Dans le trouble où les avait jeté cet accident, pas un seul des écoliers ne pouvait indiquer l'endroit précis où il était arrivé. On ne perdit cependant pas de temps à se mettre à la recherche. Les plus grands

C. Tanguay voulut bien refaire son *Répertoire*. Pour être équitable, il faut admettre qu'un semblable travail est d'une grande difficulté, et exige des recherches étendues et beaucoup de temps pour être fait avec précision.

de la communauté se réunirent en bande et, se prenant par la main, ils traversèrent plusieurs fois la petite anse où Germain Desgagné avait disparu, jusqu'à une profondeur d'eau beaucoup plus grande que celle où il s'était enfoncé. Ils ne purent rencontrer le corps qu'ils cherchaient. Avertis par les lamentations et les cris de la communauté, plusieurs habitants de la Rivière-Ouelle accoururent sur le rivage et, se mettant de la partie avec les grands écoliers, ils recommencèrent les perquisitions, mais sans plus de succès.

Au moment de ce fatal accident, un messenger était venu en toute hâte au presbytère m'apprendre qu'un de mes écoliers venait de disparaître sous les eaux. Je me rendis sans délai au rivage de la pointe, où je trouvai toute la communauté dans une désolation à m'arracher des larmes du cœur. Car Germain Desgagné, qui allait terminer son cours d'études aux vacances suivantes, était singulièrement aimé de tous ses condisciples, sans distinction, à cause de sa douceur et de l'amabilité de son caractère.

J'encourageai les hommes charitables qui étaient venus s'associer à notre douleur, à redoubler d'efforts pour nous aider à retrouver le corps du bon jeune homme. Ne pouvant plus aller bien au large, à raison de la profondeur de l'eau que la marée montante avait augmentée, on se plaça dans des chaloupes; on employa le moyen des crapins; on croisa l'anse dans toutes ses parties et dans toutes ses directions, mais on ne put retrouver le corps.

Après de longues et minutieuses recherches sans succès, il fallut nous désister. Assis sur le rivage, les yeux fixés sur les eaux qui recélaient les restes de celui que nous venions de perdre; dans un morne silence et le cœur navré de douleur, il nous fallut attendre le moment où la marée se fût retirée pour continuer nos recherches. L'eau monta encore pendant longtemps après le fatal accident. Et quand elle se mit à s'éloigner du rivage, il semblait à tous les amis du bon Germain Desgagné qu'elle ne retardait tant à s'éloigner que pour prolonger notre douleur et la rendre, à chaque instant, plus profonde.

Dès que le *baissant* eût fait éloigner les eaux jusque vers l'endroit où l'on pensait que le jeune Desgagné avait disparu, tous les grands écoliers, assistés par les hommes dévoués qui se trouvaient avec nous, se mirent à croiser l'anse en tous sens, mais inutilement. A mesure que la marée s'éloignait, les recherches s'étendaient plus loin vers l'entrée de l'anse, mais toujours sans succès. L'inutilité de ces recherches redoublait les angoisses et les inquiétudes. Comment arrivait-il qu'on ne pouvait parvenir à retrouver ce corps, quand l'eau s'était retirée au-delà même de l'endroit où il était disparu? Serait-il donc advenu que les courants l'eussent entraîné dans le lit du fleuve? Mais ce ne pouvait être possible dans une anse où il n'y avait aucun courant. Nous continuâmes cependant nos recherches, en priant Dieu de nous venir en aide.

Ce ne fut que bien tard dans la nuit que nous retrouvâmes le corps de Germain Desgagné, qui, par une fatalité inconcevable, était descendu vers le bas de l'anse, à la distance d'au moins un arpent et demi de l'endroit où il était disparu.

Dans notre profonde douleur, nous avions du moins la consolation d'avoir avec nous les restes du bon et vertueux jeune homme! Il était alors près de dix heures de la soirée. Oh! qu'il y avait déjà longtemps, ce nous semblait, que nous l'avions perdu.

Le généreux et bienfaisant seigneur de la Rivière-Ouelle, M. Pierre Ca-grain, était venu s'associer à nos recherches, et Dieu sait quelles peines il s'était données pour nous aider et nous consoler dans notre malheur! Dans son inépuisable bienfaisance, il nous procura une voiture convenable pour transporter ce corps au collège, et d'autres voitures pour conduire à sa suite le directeur et les grands écoliers qui étaient demeurés à la Pointe. L'heure de minuit était près de sonner lorsque nous

arrivâmes à la demeure qu'avait quittée le matin du même jour, Germain Desgagné dont nous ne possédions plus que le cadavre inanimé!

A notre arrivée au collège, les petits de la communauté, qui étaient revenus à la maison dans l'après-midi, en pleurant et en gémissant, se levèrent tous et vinrent environner ce corps que nous apportions au milieu d'eux. Et là encore, il y eut des larmes, des sanglots et des cris de douleur, quand il leur fut donné de regarder le visage de leur bon ami, tout couvert de jaune des œufs qu'il avait avalés avant de se mettre à l'eau et que le cahotage de la voiture avait fait échapper de sa poitrine.

Cette mort, toute pleine de désolation qu'elle fût, avait cependant, pour les amis de Germain Desgagné, son côté consolant. Ce jeune homme venait de terminer une confession générale pour se mettre en état de mieux connaître sa vocation, et un ou deux jours auparavant il avait eu le bonheur d'approcher de la table sainte. Il était un des nombreux écoliers que messire Louis Brodeur, alors curé de Saint-Roch-des-Aulnets, faisait étudier au collège de Sainte-Anne et dont il payait la pension.

Comme je l'ai mis dans la note au commencement de cette notice, Germain Desgagné était né à l'île-aux-Coudres le 9 du mois de novembre de l'année 1811. Il s'était noyé le 1er de juillet 1836, étant âgé de 24 ans 7 mois et 21 jours.

La nouvelle de cette mort si inattendue fut bientôt parvenue aux habitants de son île natale, où elle renouvela toutes les douleurs que tant de fois déjà, et à des intervalles si rapprochés, les insulaires avaient ressenties par les suites des accidents arrivés dans les eaux du fleuve. Le nombre allait s'en accroître avec les années suivantes, en ne laissant que le temps suffisant pour cicatriser des plaies qui se rouvraient ensuite pour devenir plus larges et plus profondes.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

Le public a appris avec plaisir que M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault, Lanthier & Cie., No. 271, rue Notre-Dame, allait continuer cette maison populaire. Les conditions auxquelles M. Lanthier a acheté le fonds de l'ancienne société le mettent en état de vendre à grand marché. Il n'y a pas une maison où on puisse se procurer des fourrures, chapeaux, gants, parapluies, etc., à des prix aussi réduits. M. Lanthier aura aussi constamment en mains un assortiment varié de pardessus en tweed imperméable. Quant à la qualité des articles, il suffit de mentionner les célèbres maisons Lincoln, Bennett & Cie., Woodrow, Woolfenden, etc., où M. Lanthier s'approvisionne, pour se convaincre que le public sera satisfait. Un escompte de 10 par cent sera accordé à toute personne payant argent comptant, et il n'y aura qu'un seul prix. M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier et Cie.

**Maison A. Pilon & Cie.**—Cette grande maison continuera à fondre le stock sans réserve d'ici à quelque temps à meilleur marché que jamais. Nous recevons tous les jours de nouvelles marchandises de printemps et d'été, ce qui permet de satisfaire toutes nos pratiques. Profitez de cette grande vente autorisée par le syndic nommé à la faillite de la maison A. PILON & Cie. La maison PILON profite de cette occasion pour remercier cordialement le public en général pour l'encouragement qu'elle a reçu depuis quelque temps. Réduction considérable des prix de nos marchandises. Il faut écarter à tout prix notre stock qui est encore au-delà de \$60,000, pour faire face aux engagements que la maison PILON doit rencontrer d'ici à un mois. Nous vous invitons donc tous à profiter de cette grande vente, et en ce faisant, vous favoriserez M. A. PILON, qui a su, par son énergie, développer la partie Est de Montréal et faire du bien au public en général. A. PILON & CIE., 647 et 649, rue Ste-Catherine, Montréal. Par ordre du syndic officiel, C. Beausoleil.